Depuis le 1er janvier 2020, l'AFB et l'ONCFS forment l'Office Français de la Biodiversité

Depuis le 1er janvier, l’Agence française pour la biodiversité et l’Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel **Office français de la biodiversité**, une nouvelle force pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l’hexagone et des Outre-mer.

Liens utiles
Consultez désormais les actualités sur : www.ofb.gouv.fr